

République française - Département du Tarn
Extrait du registre des délibérations du comité syndical
du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique St Lieux / St Jean

Séance du 05 décembre 2023

**Membres
en exercice : 10**

Présents : 9

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean SENDRA

Présents : Monsieur Jean SENDRA, Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Jean-Luc CAZOTTES, Madame Danièle SOULA, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Gabriel POVERT, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Adeline MOULIS, Monsieur Vincent FERRELI, représentant des parents d'élèves de Saint-Jean-de-Rives,

**Date de la
convocation :**
29 novembre 2023

Excusée : Madame Marielle VERDIN représentante des parents d'élèves de Saint-Lieux-lès-Lavaur.

Secrétaire de séance : Madame Danièle SOULA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 07/12/2023

et publication le 07/12/2023

DL_18_2023 - Objet : Convention " Ecole et cinéma " - SIRP St-Jean-de-Rives / St-Lieux-lès-Lavaur - Association Média-Tarn - 2023/2024

M. le Président informe l'assemblée que des enseignants sont volontaires pour participer durant l'année scolaire 2023/2024 au dispositif « Ecole et cinéma ».

Le dispositif « Ecole et cinéma » vise à faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser au 7ème art. Les classes volontaires assistent obligatoirement aux trois projections proposées sur l'année scolaire. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 participeront, soit 49 élèves.

Une contribution financière municipale annuelle fixée à 1.50 € par élève est attribuée par le SIRP à la structure coordinatrice Média-Tarn dans le cadre de la convention bi-partite.

Il convient de conclure une convention avec l'association Média-Tarn pour l'année scolaire 2023/2024.

Le comité syndical ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de convention proposé par l'association Média-Tarn,
- Considérant que les enseignants du regroupement pédagogique souhaitent participer à ce dispositif durant l'année scolaire 2023/2024,

Et après avoir délibéré par 8 voix pour

- Approuve la convention « Ecole et cinéma » pour l'année scolaire 2023/2024.
- Demande à M. le Président d'inscrire au budget 2024 du SIRP la contribution financière

Albi Date de réception de l'AR: 07/12/2023 081-258102201-20231205-DL_18_2023-DE

municipale annuelle (CFMA) de 1.50 € par élève ayant bénéficié de ce protocole, qui sera versée à l'association Média-Tarn.

- Habilité M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Saint-Lieux-lès-Lavaur,
le 05 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président
Jean SENDRA

S.I.R.P.
SAINT JEAN DE RIVES
SAINT LIEUX LES LAVOUR
MAYENNÉ
81500 SAINT LIEUX LES LAVOUR

